

REPERE 10.4.0
EDITION 4
NP N° 1/99.GL

DATE : 14 mai 1999

10.4.0 PARACHUTES AGREES

Les parachutes répertoriés ci-dessous sont agréés en France.

FABRIQUANTS	MODELES	TYPES	PLIAGES
AERAZUR E	ARZ EFA	350 A & 350 AP	3 mois/12 (coussin)
	ARZ EFA	352 A 1 352 AP	3 / 6 mois (coussin)
	ARZ	400-50 Saphir	3 /12 mois
EFA	EFA	350	3 mois
	RELAX	3464	3 mois
GEREMAP	SLIMPACK	1	4 mois
G Q Parachutes Ltd	SECURITY	150	6 mois
	SECURITY	350 MK 2	6 mois
	SECURITY	450 MK 2	6 mois
	SECURITY	650 MK 2 Silhouette	6 mois
	SECURITY	750 MK 2 Shadow	6 mois
	SECURITY	850 MK 2	6 mois
Parachute de France SA	FLEXPACK	P 512 (00) (00)	6 /12 mois
	FLEXPACK	P 512 (00) (01)	12 mois
Pionner Parachute Compagny Inc	THINPACK	PA-TP-26	3 mois

La durée de vie de tous les parachutes agréés est de 15 ans.

Documents accompagnant obligatoirement un parachute :

- un manuel d'utilisation, de pliage et de maintenance
- un certificat de conformité
- un livret individuel de pliage

Un parachute de sauvetage doit être obligatoirement plié :

- par un plieur de parachute de sauvetage dont le certificat de plieur est en état de validité
- dans une salle agréée

Un parachute de sauvetage peut être soumis :

- à un bulletin service émanant du fabricant ou de l'importateur
- à une consigne de navigabilité définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile